



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES



Introduction

Voté après le compte de gestion établi par le trésorier, comptable de la collectivité, le compte administratif présente les réalisations de l'exercice 2023, en dépenses comme en recettes, pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe du Pôle de services. Il retrace les résultats de l'exercice comptable ainsi que l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

Le Compte Administratif d'une collectivité constitue donc une photographie implacable de ses finances. Concernant Tarnos, pour 2023, il révèle notamment une **bonne gestion au service des habitants**, une **bonne santé financière**, sans occulter de **réelles fragilités** :

- des services publics bien plus fournis que la moyenne.

Il s'agit d'un choix historique et politique des municipalités tarnosiennes qui se sont succédé : dans les conditions qui nous sont imposées, produire le meilleur service public possible afin de créer les conditions optimales pour grandir, s'instruire, se loger, se déplacer, travailler, se cultiver, se divertir, se construire individuellement et collectivement, en un mot vivre ensemble et s'émanciper à Tarnos.

Corollaire de ces convictions fortes : nous présentons un taux d'administration communale de 22,3 agents pour 1 000 habitants contre 17,5 en moyenne. Cette réalité est également révélée par le ratio « dépenses de personnel / total des dépenses de fonctionnement » : 62,7 % pour Tarnos contre 59,5 % en moyenne en 2022.

- une santé financière supérieure à la moyenne des villes de même strate

- une capacité d'autofinancement de 314 € par habitant en 2023, contre 194 € par habitant en 2022 pour les autres collectivités
- un endettement par habitant comparable aux autres collectivités (810 € pour Tarnos en 2023 et 788 € pour les autres collectivités)
- une capacité de désendettement (« ratio Klopfer ») meilleure pour Tarnos (2,56 années en 2023) que celle présentée en moyenne par les villes de même strate (4,12 années)

- toutefois **une situation qui reste fragile** en raison de plusieurs grands facteurs :

- la réforme de 2021 sur la fiscalité économique locale. En remplaçant la TH qui reposait sur 6 000 foyers fiscaux par l'affectation de l'ancienne part départementale de TFB, cette réforme aboutit aujourd'hui au fait que 40 % du total de nos recettes fiscales proviennent de 6 gros contributeurs, nous rendant quelque peu tributaires du devenir de ces grandes entreprises
- le ralentissement et les incertitudes planant sur le marché de l'immobilier. Les recettes records de DMT0 en 2023 proviennent de la vente du grand centre commercial de la Ville et devraient chuter au moins pour 2024.
- enfin et surtout, les annonces régulières du Ministre de l'Economie et des Finances qui exhortent les collectivités à dépenser moins et qui vient d'annoncer de nouvelles coupes pour 2025 à hauteur de 20 milliards, avec l'objectif affiché de mettre à contribution les collectivités territoriales au redressement des comptes publics

* * *



I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

A – La section de fonctionnement

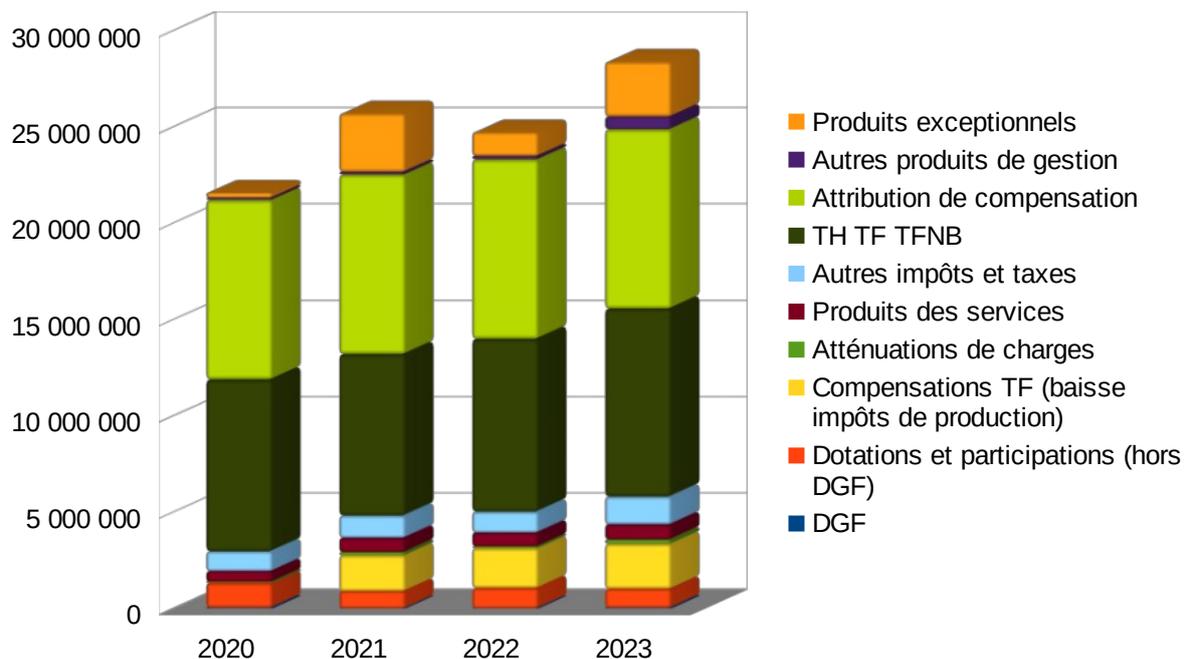
vue d'ensemble

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 160 443
Chapitre 012 - Dépenses de personnel	12 723 261
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	2 441 627
Chapitre 014 - Atténuations de produits	394 804
Chapitre 66 - Charges financières	159 497
Chapitre 67 - Charges spécifiques	7 699
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	5 360
S/total dépenses réelles de fonctionnement	20 892 691
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	3 527 024
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 419 715

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 70 – Produits des services	789 988
Chapitre 73 - Impôts et taxes (AC)	9 307 649
Chapitre 731 - Fiscalité locale	11 205 120
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 347 359
Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	652 132
Chapitre 013 - Atténuations de charges	224 355
Chapitre 76 - Produits financiers	2 863
Chapitre 77 - Produits spécifiques	2 860 063
S/total recettes réelles de fonctionnement	28 389 528
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	72 969
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 462 497

1 - Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement de 2020 à 2023





a) La fiscalité locale: 11 205 120 €

► Les impôts directs locaux : THRS - TF – TFNB

Ci-dessous la répartition et l'évolution des rôles généraux entre chaque taxe :

	Produit rôles généraux – états 1288 – rôles perçus			
	2020	2021	2022	2023
Taxe habitation	3 708 159	171 323	164 416	217 394
Majoration TH résidences secondaires	30 141	28 564	30 301	34 194
Taxe sur le foncier bâti	5 129 386	7 565 393	8 702 524	9 471 290
Taxe sur le foncier non bâti	41 144	40 664	41 580	45 565
Totaux	8 908 830	7 805 944	8 938 821	9 768 443

L'augmentation du produit de la fiscalité en 2023 est principalement due à la revalorisation des bases fiscales.

Pour mémoire :

→ le coefficient de **revalorisation des valeurs locatives** a été particulièrement élevé en 2023 : 7,1 % (contre 3,4 % en 2022)

→ en 2023 la **majoration de la THRS** était de 20 % (40 % en partir de 2024)

► Les autres taxes locales

Principales taxes communales :

	2020	2021	2022	2023
Taxe additionnelle aux droits de mutation	674 828	787 070	707 048	924 957
Taxe sur la consommation finale d'électricité	182 210	184 819	180 105	339 475
Taxe de séjour	56 880	81 604	93 577	84 586
Taxe locale sur la publicité extérieure	79 529	72 025	77 683	79 099
TOTAL	993 447	1 125 517	1 058 412	1 428 117

→ recette relative à la **taxe additionnelle aux droits de mutation** particulièrement élevée en 2023, due notamment à la cession du magasin Carrefour

→ en 2023, réforme de la **taxation de la consommation d'électricité**, auparavant un coefficient multiplicateur de 6 avait été choisi par la commune, désormais un coefficient de 8,5 est appliqué à l'ensemble des communes (décision par arrêté préfectoral). La notification 2023 de cette taxe était de 263 120 €, à laquelle s'est ajoutée des régularisations d'exercices antérieurs.



b) L'attribution de compensation : 9 307 649 €

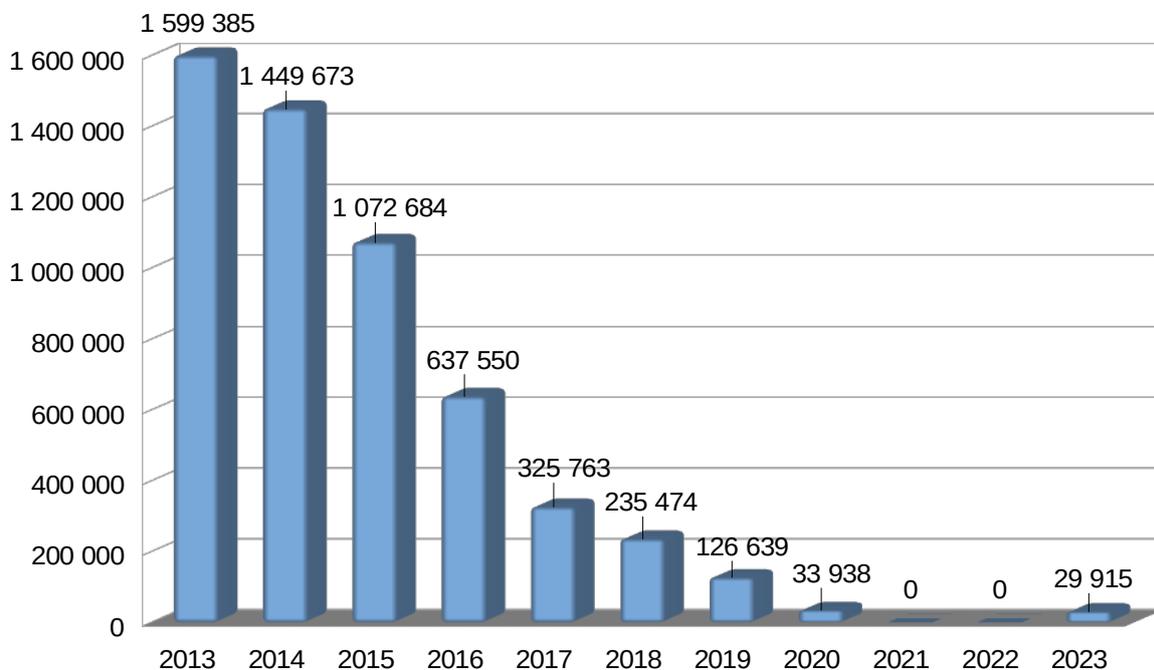
Avec le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, le montant de l'attribution de compensation avait été fixé à 9 368 570 €. Ce montant a été révisé à la baisse suite aux différents transferts de compétences intervenus entre la communauté de communes du Seignanx et la commune (GEMAPI- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations- / compétence eau / paniers du Seignanx ...)

En 2023, l'attribution de compensation s'élevait à 9 307 649 €.

c) Les dotations et participations : 3 347 359 €

► la DGF

Après une baisse inexorable de la DGF entamée en 2013, une perte totale en 2021 et 2022, en 2023, du fait de l'évolution de la population, la commune a perçu une DGF de : 29 915 €.





► les autres dotations et participations

Les dotations et participations perçues par la commune en 2023 :

ORGANISMES	LIBELLES	2023
ETAT	Fonds d'amorçage rythmes scolaires	47 900 €
ETAT	Compensation exonérations TF/TFNB	2 335 604 €
ETAT	Dotation recensement	2 389 €
ETAT	Dotation titres sécurisés	23 000 €
CD40	Fonds départemental de péréquation de la TP	7 985 €
CD40	Subvention semaine olympique et paralympique	2 250 €
CD40	Subvention saison culturelle + jazz en mars	4 500 €
CD40	Subvention animation médiathèque	5 000 €
CD40	Subventions pour séjours sce jeunesse	4 218 €
CD40	Subventions éveil structures petite enfance	22 109 €
CD40	Participations « prix de journée » structures petite enfance	15 631 €
Communes Ondres et St Martin de Seignanx	Participations école municipale de musique	34 100 €
MSA	Participations activités sce jeunesse/petite enfance	7 478 €
CAF	CTG (convention territoriale globale)	80 270 €
CAF	ASRE – rythmes scolaires	26 076 €
CAF	Participations activités sce jeunesse	15 696 €
CAF	Subventions structures petite enfance	564 170 €
SAFRAN	Participation crèche St Exupéry	116 413 €
TOTAL		3 314 789 €

→ (1) compensation exonération TF : 2 322 751 € relatifs à la baisse des impôts de production

→ (2) en 2023, première année des participations des communes d'Ondres et de Saint Martin de Seignanx aux frais de fonctionnement de l'école municipale de musique



d) Les produits des services : 789 988 €

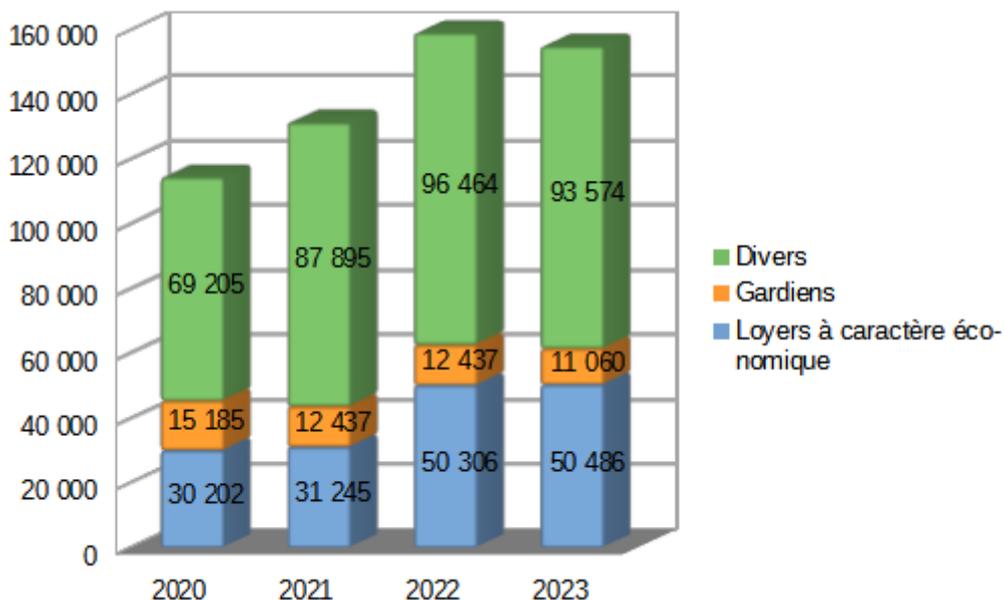
Les principaux produits des services :

	2020	2021	2022	2023
Concessions cimetières	14 820 €	22 280 €	26 350 €	40 890 €
Redevance DSP CLSH	21 240 €	21 240 €	21 240 €	21 240 €
École de musique	74 132 €	79 785 €	65 508 €	82 747 €
Billetterie saison culturelle et jazz en mars			31 885 €	26 693 €
Service des sports	6 471 €	7 354 €	5 983 €	6 113 €
Service jeunesse	14 414 €	12 621 €	18 609 €	23 954 €
Crèches	127 415 €	182 768 €	183 957 €	202 377 €
Restauration scolaire	269 284 €	375 676 €	315 714 €	322 963 €
Mise à disposition personnels (Parc des sports et AYGAS)	20 654 €	17 408 €	25 002 €	20 739 €
TOTAL	548 431 €	719 132 €	694 248 €	747 716 €

e) Les autres produits de gestion courante: 652 132 €

Ce chapitre comptabilise pour l'essentiel les revenus locatifs des immeubles, mais en 2023 la commune a perçu une recette « exceptionnelle » au sein de ce chapitre, il s'agit de **l'indemnité du SMPBA** pour les acquisitions foncières réalisées par la commune dans le cadre des travaux du Trambus, cette indemnité était de 461 088 €.

L'évolution les revenus des immeubles de 2020 à 2023 :





f) les atténuations de charges : 224 355 €

Elles concernent les remboursements perçus de la part de l'assurance statutaire ainsi que les indemnités journalières de la CPAM, en 2023 cette recette s'est élevée à 224 355,30 €.

g) les produits spécifiques : 2 860 063 €

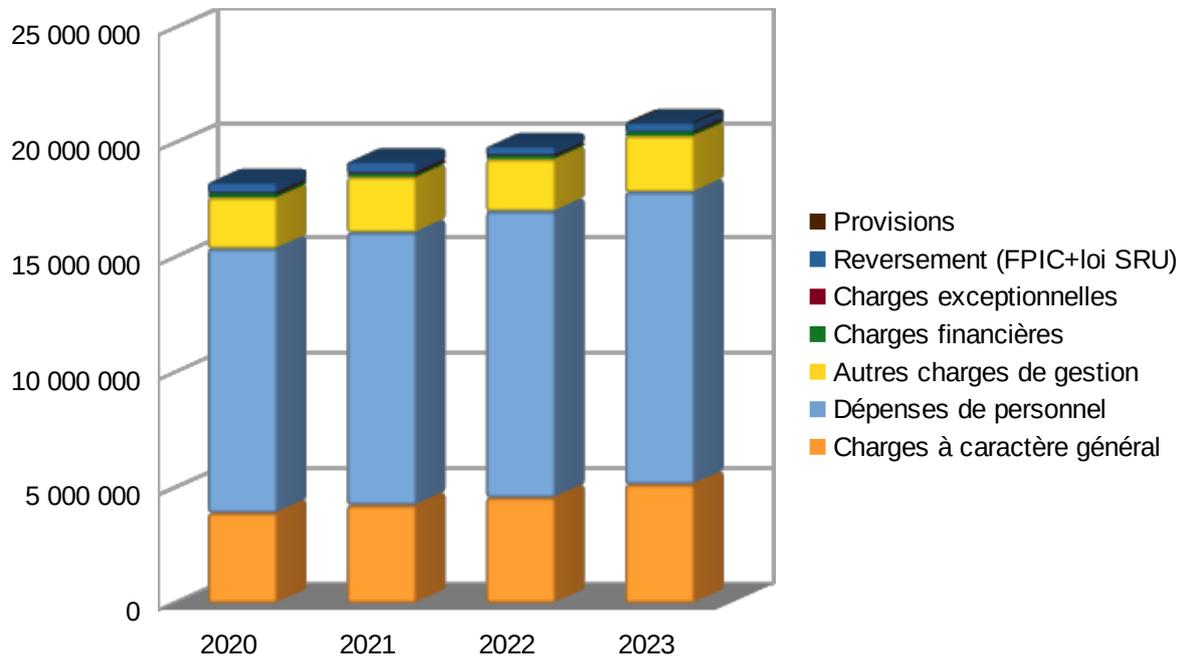
Ils représentent un montant global de : 2 860 063 € et les principaux produits spécifiques perçus en 2023 sont les suivants :

- la cession au COL pour l'opération Passionaria : 2 827 000 €
- les cessions de matériels : 29 150 €



2 - Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2023



a) Les charges à caractère général : 5 160 443 €

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses d'achats d'eau, d'énergie et de fournitures, des prestations de services et locations, d'entretien du patrimoine bâti, des terrains et des voies et réseaux, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

Evolutions des principaux postes de dépenses au sein du chapitre « charges à caractère général » :

→ Evolution des dépenses **énergie** :

	2020	2021	2022	2023
Électricité bâtiments communaux	195 120	230 938	285 362	413 332
Éclairage public	132 689	170 719	164 693	148 519
Gaz (chauffage P1)	128 291	109 566	123 237	341 425
TOTAL	456 100	511 223	573 292	903 276

→ Evolution des dépenses de **carburant** :

	2020	2021	2022	2023
Carburant	89 326	100 765	144 374	132 977



→ Evolution des dépenses de **produits alimentaires** (principalement pour la restauration scolaire) :

	2020	2021	2022	2023
Produits alimentaires	252 639	330 282	431 415	429 190

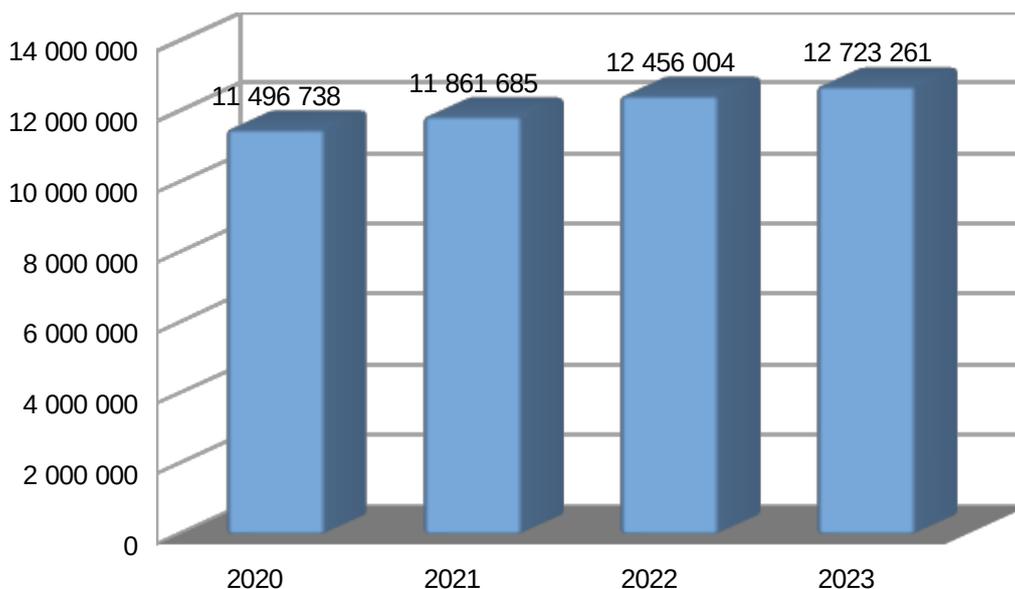
→ Evolution de la **contribution pour obligation de service public** pour l'accueil de loisirs :

	2020	2021	2022	2023
Montant DSP	919 800	944 106	961 169	960 180

Autres dépenses au sein du chapitre « charges à caractère général » :

- **Location de véhicules** : 103 409 €
- **Assurance** (hors assurance statutaire) : 124 995 €
- **Accueil enfants crèche familiale** : 103 320 €
- **Taxe foncière bâtiments communaux** : 66 277 €

b) Les dépenses de personnel : 12 723 261 €



En 2023, la masse salariale a représenté 60,90 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les crédits votés au budget primitif 2023 s'élevaient à 13 212 263 € pour une dépense réalisée de 12 723 261 € .

L'exécution budgétaire a donc été maîtrisée au regard de la prévision.

En 2023, la collectivité a connu une relative stabilité en matière de départs par rapport à 2022 :

- 8 agents ont fait valoir leur droit à la retraite (contre 7 en 2022 et 5 en 2021)
- 4 mutations vers d'autres collectivités (contre 5 en 2022)
- 11 agents en disponibilité pour convenance personnelle et 1 agent en disponibilité



d'office

Néanmoins, la Ville de Tarnos a recruté 17 agents sur les emplois permanents laissés vacants.

Les principaux éléments marquants de l'exécution budgétaire 2023

- Deux revalorisations du SMIC (+1,81 % en janvier et +2,22 % en mai) qui ont entraîné plusieurs revalorisations indiciaires (janvier, mai et septembre) des agents de catégorie C
- La revalorisation du régime indemnitaire indexée sur l'inflation constatée entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022 (soit +6,2 %), à laquelle est venu s'ajouter le coup de pouce pour compenser la perte du pouvoir d'achat (Cat A : +15 €, Cat B : +25 €, Cat C : +35 €)
- Une revalorisation indiciaire des agents de catégorie B (les deux premiers grades)
- Une revalorisation de l'indemnité chômage (31 € au lieu de 30,42 €)
- Augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet (4,92 € au lieu de 4,85 €)
- Evolution du taux de cotisation assurance statutaire de 4,19 % à 4,29 %
- La poursuite du versement obligatoire de la prime de précarité aux agents contractuels dont la durée du contrat est inférieure à 1 an. Le montant représente environ 38 604 €
- La participation employeur à la prévoyance s'élève à 45 670 €
- Revalorisation des taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement pour les agents (hébergement 90 € au lieu de 70 €, repas 20 € au lieu de 17,50 €)
- Revalorisation au 1^{er} septembre de la prime de suivi des élèves pour les enseignants de l'école de musique (+107 € / mois)

A noter également que certaines dépenses prévues n'ont finalement pas été engagées :

- Les dépenses « non engagées » au titre des rémunérations 1/2 traitement versées aux agents (41 agents concernés en moyenne) en situation d'arrêt maladie : environ 246 973 €. *A noter que les agents en situation de rémunération à demi traitement perçoivent la compensation du salaire par la mutuelle de prévoyance (participation employeur à cette prévoyance) et la ville assure le maintien intégral de leur régime indemnitaire*
- Les retenues pour grève à hauteur de 49 336 € brut (hors charges)
- les dépenses non engagées sur les postes permanents non pourvus (entre le départ de l'ancien titulaire et l'arrivée du nouveau) peuvent être estimées à environ 170 000 €
- Concernant les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2023, elles s'élèvent à 470 956 €, dont 80 769 € en heures complémentaires, ce qui représente une baisse de -335 376 € par rapport à 2022. Cette baisse s'explique notamment par la difficulté à trouver des remplaçants tous métiers confondus.
- Concernant les dépenses relatives à la saison estivale, ces dépenses ont été plus élevées qu'en 2022 (+ 25 145 €). Ceci s'explique par la démobilisation en début de saison des CRS durant près de 2 semaines qui a nécessité d'augmenter le volume d'heures des nageurs sauveteurs et de recruter. Elles s'élèvent à 221 209 €.



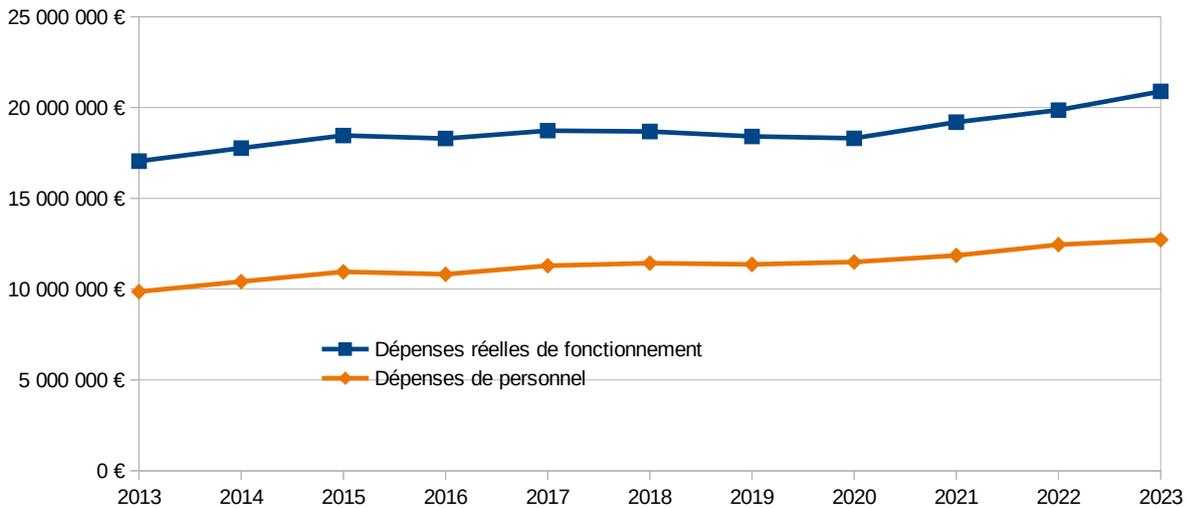
Une rétrospective des dépenses de personnel et des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, et l'évolution du **pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement** :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	17 049 502 €	17 768 011 €	18 463 456 €	18 298 887 €	18 732 934 €	18 684 229 €	18 409 806 €	18 308 131 €	19 196 986 €	19 861 593 €	20 892 691 €
Dépenses de personnel	9 866 596 €	10 416 771 €	10 956 406 €	10 820 530 €	11 291 711 €	11 429 479 €	11 364 752 €	11 496 738 €	11 861 685 €	12 456 004 €	12 723 261 €
% des dépenses de personnel	57,87 %	58,63 %	59,34 %	59,13 %	60,28 %	61,17 %	61,73 %	62,80 %	61,79 %	62,71 %	60,90 %

A titre de comparaison le **pourcentage moyen des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement des villes de même strate** :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% des dépenses de personnel	52,81 %	53,98 %	54,27 %	52,85 %	54,60 %	59,30 %	59,18 %	60,44 %	60,22 %	59,52 %	non connu

Courbe d'évolution des dépenses de personnel et des dépenses réelles de fonctionnement de la commune :





c) Les autres charges de gestion courante : 2 441 627 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les contributions versées aux organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

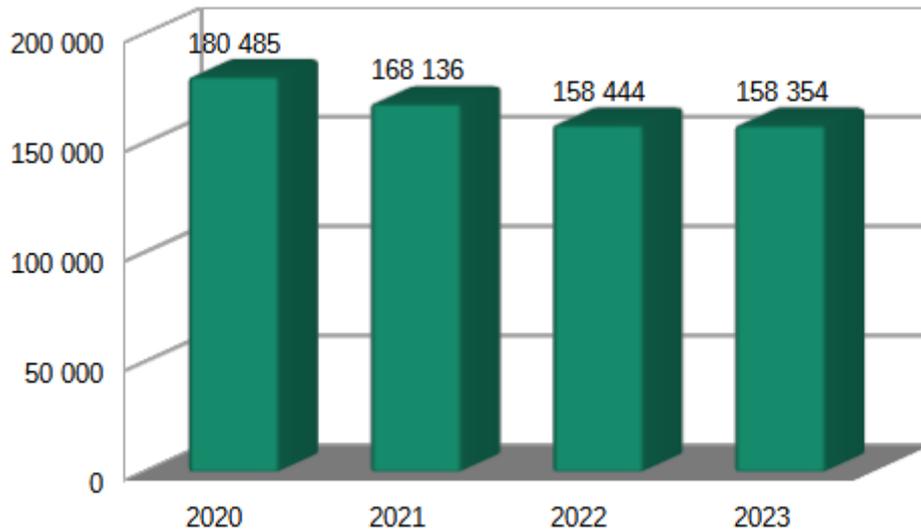
Ci-dessous les principales contributions versées ainsi que le montant global des subventions versées aux associations (liste détaillée des subventions versées dans les annexes du document) :

ORGANISMES	2023
SDIS	346 304 €
Parc des sports	267 098 €
Chenil Birepoulet	30 049 €
Géolandes	6 060 €
SM protection du littoral landais	48 016 €
Syndicat mixte ALPI	7 400 €
SM de gestion des baignades landaises	12 641 €
SMPBA	339 698 €
ADACL	13 317 €
DFCI	260 €
Participation pôle des services	128 000 €
Participation école Notre Dame des Forges	56 769 €
CCAS	470 000 €
SYDEC (part travaux sur réseaux télécom)	66 249 €
Subventions aux associations	485 631 €
	2 277 493 €



d) Les charges financières : 159 497 €

L'évolution des intérêts de la dette de 2020 à 2023

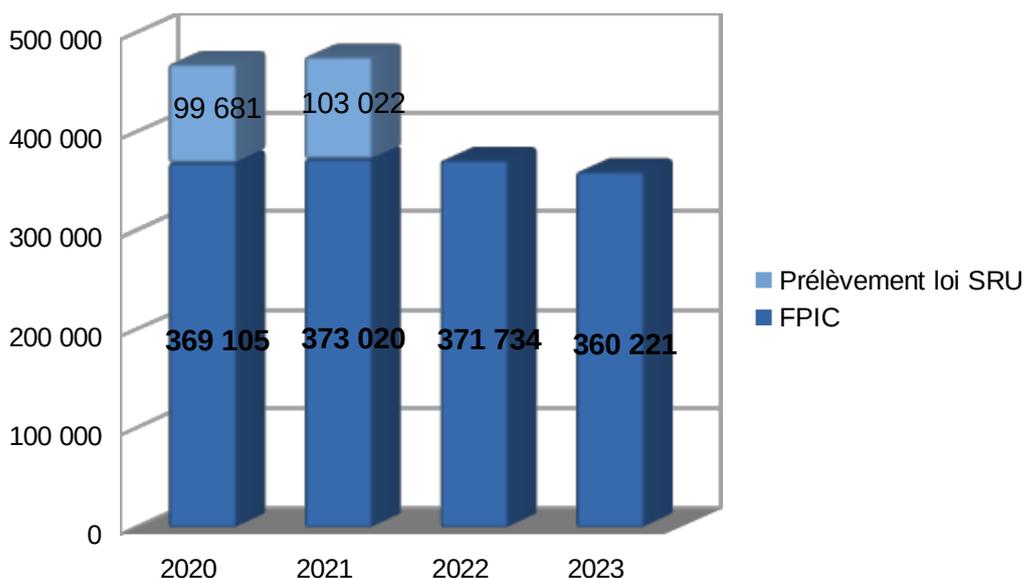


e) Les atténuations de produits : 394 804 €

En 2023, les dépenses de ce chapitre sont principalement la contribution communale au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le reversement de taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour pour les années 2020 à 2022.

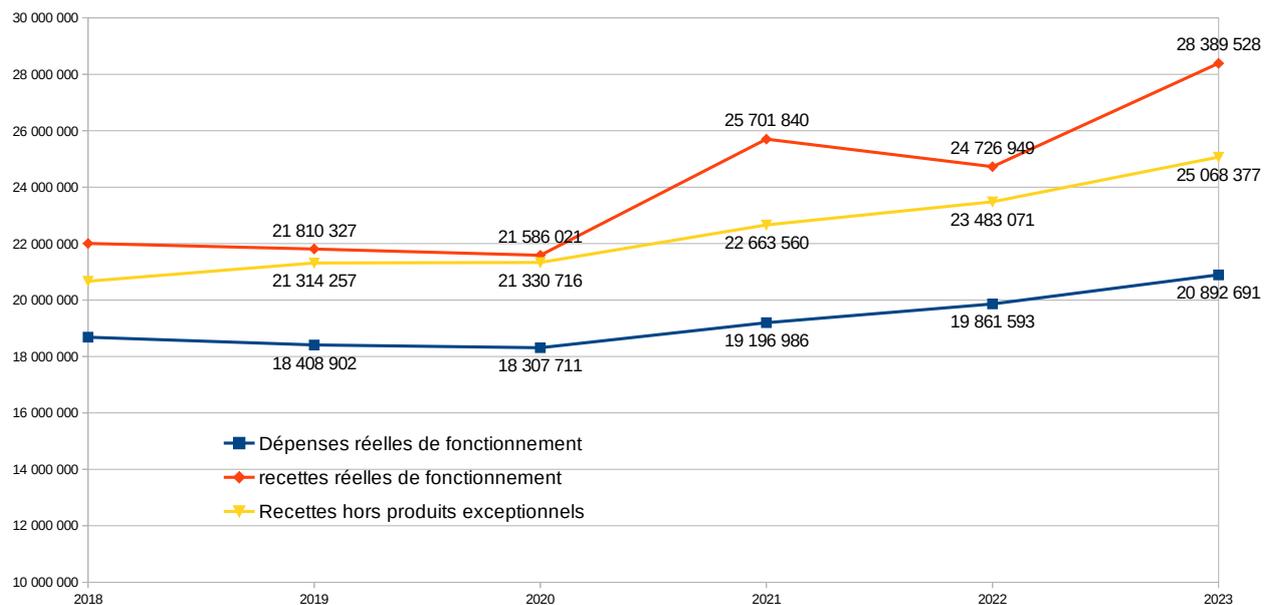
A noter qu'en 2022 et 2023, la commune n'a pas payé la « pénalité loi SRU » du fait de la déduction des dépenses réalisées par la commune dans le cadre de la réhabilitation de la maison « Belin Garcia ».

L'évolution du FPIC et de la pénalité loi SRU de 2020 à 2023





3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et de l'épargne



Recettes exceptionnelles 2023 : cessions (2 860 063 €) et indemnité SMPBA (461 088 €)

► hausse importante des recettes de fonctionnement (courbe rouge) en 2021 et 2023 suite aux cessions foncières au profit du COL pour les opérations Grandola et Passionaria

► hausse des recettes de fonctionnement hors produits exceptionnels (courbe jaune) principalement due à la hausse des recettes de fiscalité (taxe foncière) et des taxes communales (droits de mutation et taxe sur la consommation finale d'électricité)

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne¹

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financières sont prises en compte.

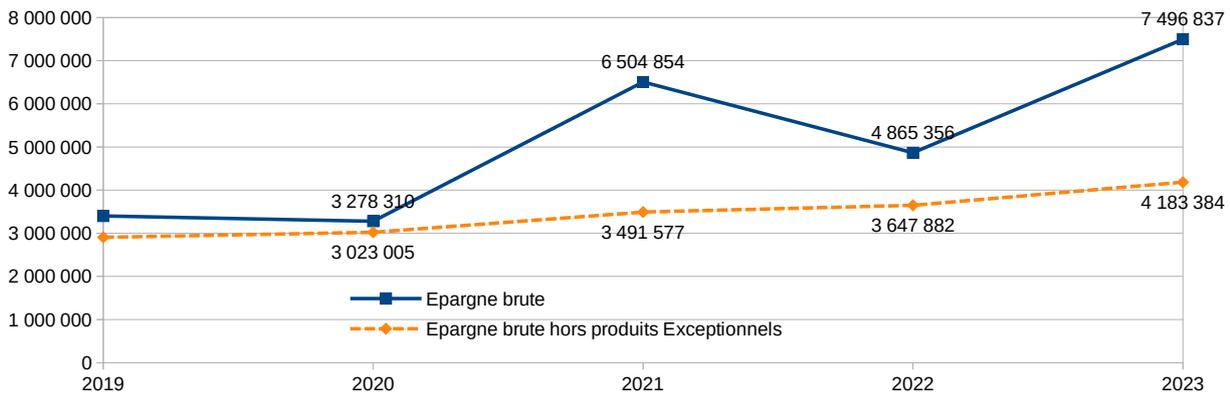
L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

De la section de fonctionnement va donc découler le niveau d'épargne de la collectivité et en conséquence sa capacité à investir.

¹ - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement prévision calcule lors du budget prévisionnel.



EPARGNE BRUTE 2019-2023 (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement)



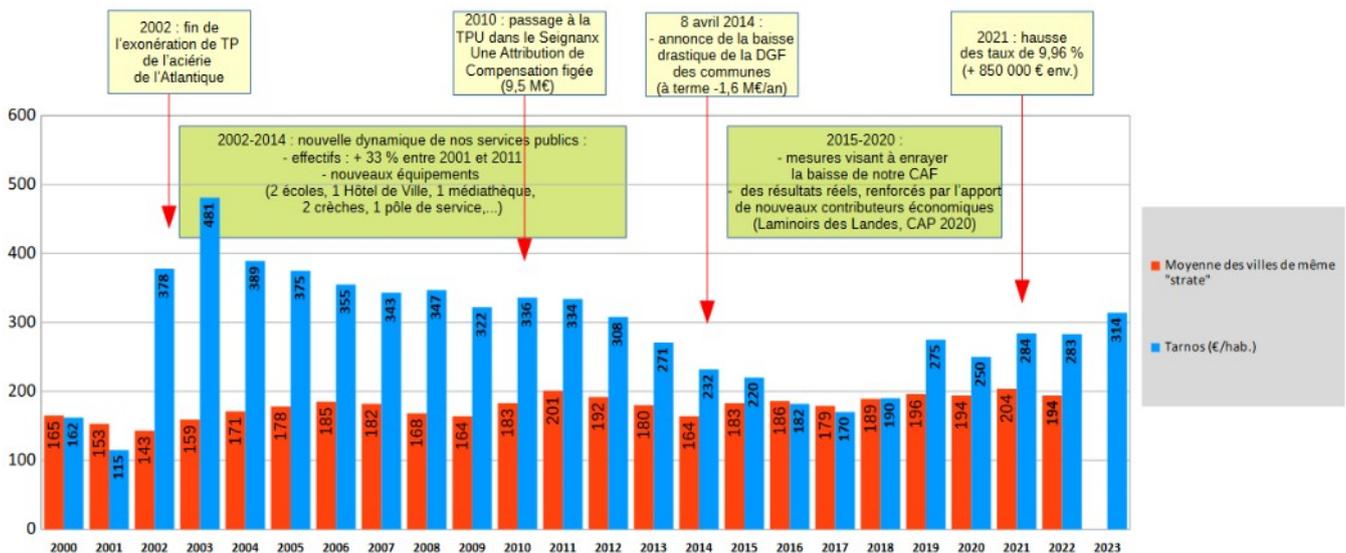
Evolution de l'épargne brute entre 2019 et 2023 :

► **une hausse des recettes :**

- cessions foncières au COL en 2021 et 2023, à l'EPFL en 2022, et indemnité du SMPBA en 2023, principales recettes ponctuelles et exceptionnelles qui expliquent la hausse très importante de la courbe bleue sur le graphique ci-dessus
- hausse des **produits de la fiscalité locale (TH et TF)**
- hausse des **droits de mutation à titre onéreux**
- hausse de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** en 2023

► et en parallèle hausse des dépenses de fonctionnement mais dans une moindre mesure par rapport à l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Rappel de la trajectoire financière de Tarnos depuis 20 ans :



Autofinancement en euros par habitant de la commune et à titre de comparaison autofinancement moyen en euros par habitant des villes de même strate.



B- La section d'investissement

vue d'ensemble

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	131 417
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	1 714 208
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 237 618
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	767 843
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	1 298 276
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	368 250
S/total dépenses réelles d'investissement	7 517 612

Chapitres 040/041 - Opérations d'ordre	652 969
--	---------

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 170 581
--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 016 658
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	97 258
Chapitre 10 – dotations, fonds divers	4 149 190
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 290
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	22 000
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	109 398
S/total recettes réelles d'investissement	5 395 794

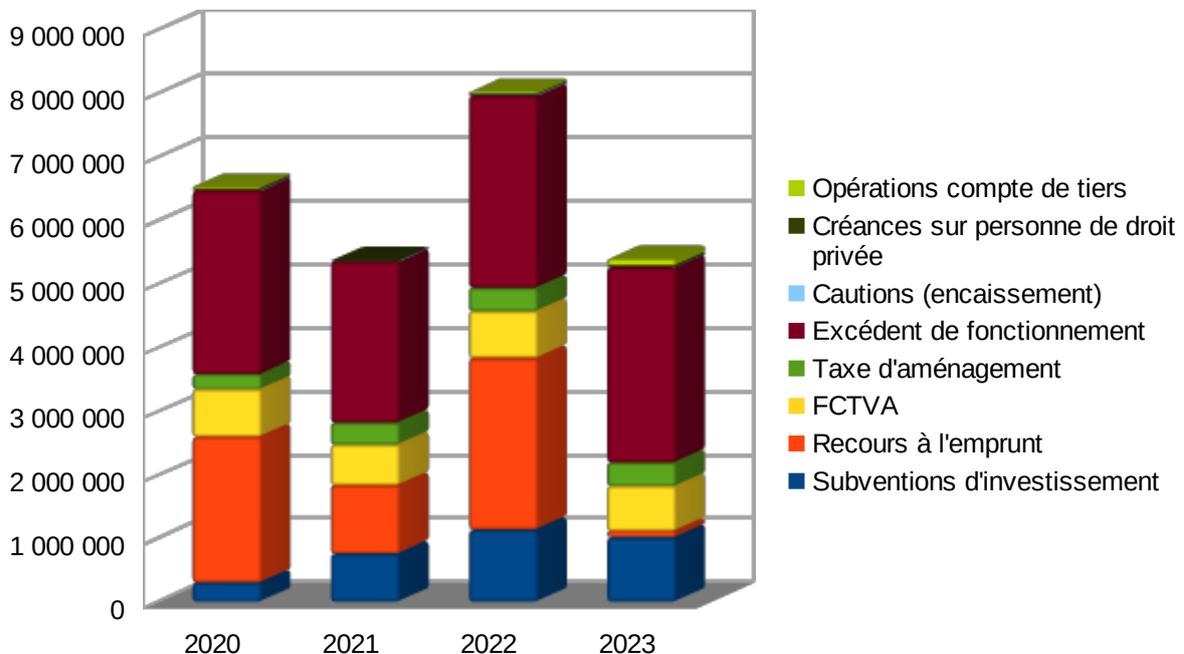
Chapitre 040/041 - Opérations d'ordre	4 107 024
---------------------------------------	-----------

001 – Solde d'exécution reporté	5 683 081,87
---------------------------------	--------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 185 899
--	-------------------

1 - Les recettes d'investissement

L'évolution des recettes d'investissement de 2020 à 2023





a) Les subventions d'investissement : 1 016 658 €

Ce sont les subventions versées par les différents partenaires servant à financer les programmes d'investissement.

Les subventions d'investissement perçues en 2023 :

ORGANISMES	LIBELLES	2023
ETAT	DSIL 2022/2023 pour espace sportif Mabillet	351 876 €
ETAT	DSIL (solde) construction centre de loisirs P Fontenas	93 000 €
REGION	Solde subvention terrain Mabillet	100 000 €
CD40	Subvention FEC pour simulateur 2 roues et caméra piétion pour PM	9 000 €
CD40	Acompte subv CRTE espace sportif Mabillet	100 000 €
CD40	Acompte subv arrachage jussie	1 800 €
CAF	Subv générateur eau ozonnée pour structures petite enfance	2 156 €
CAF	Solde subvention construction centre de loisirs	97 258 €
SMPBA	Subv accessibilité arrêts de bus	25 968 €
SYDEC	Subv étude géothermie énergie renouvelable (ADEME)	3 789 €
ADEME	Subv réseau de chaleur	4 130 €
Fédération Frse de foot amateur + district	Subv terrain Mabillet	60 000 €
Agence de l'eau Adour Garonne	Subv arrachage jussie	4 318 €
CITEVO	Offre de concours travaux voirie Lénine	30 000 €
HERRI ONDOAN	Offre de concours travaux voirie Lénine	30 000 €
TOTAL		913 296 €

La commune a également perçu le produit des amendes de police pour un montant de 103 362 €.

b) Le recours à l'emprunt

Hormis le versement du solde du prêt à taux zéro accordé par la CAF pour la construction du centre de loisirs (97 258 €), la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.

c) Dotations et fonds divers : 4 149 190 €

► **Le FCTVA** (fonds de compensation de la TVA)

En 2023 la commune a perçu un montant de FCTVA de 706 653 € relatif aux dépenses d'investissement 2022 éligibles (taux FCTVA : 16,404%).



► **La taxe d'aménagement**

En 2023, le montant du produit de la taxe d'aménagement s'est élevé à 367 673 €.

► **L' affectation de l'excédent de fonctionnement 2022**

Lors du vote du budget 2023, l'excédent de fonctionnement 2022 (3 074 776,29 €) a été affecté à la section d'investissement 2023 afin de financer les restes à réaliser 2022 et les nouveaux programmes d'investissement 2023.

d) Autres immobilisations financières

Paiement de l'échéance 2023 de la cession échelonnée consentie à la Sté Abiatrans :
22 000 €

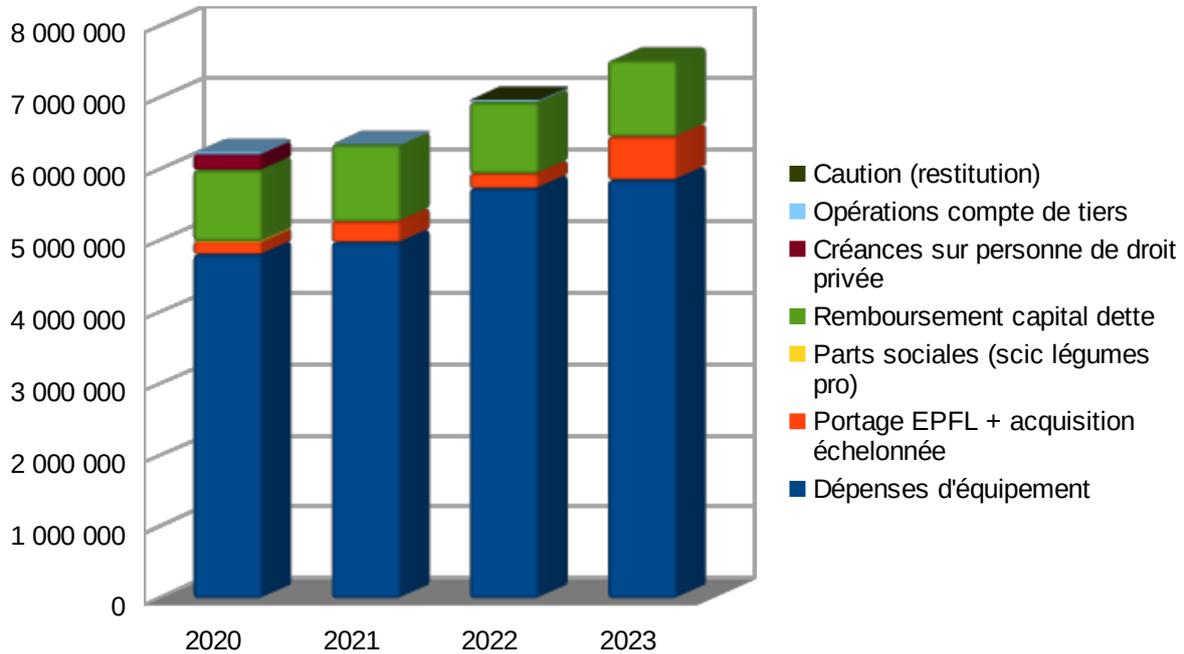
e) Opérations pour compte de tiers

Participation financière de la communauté de communes du Seignanx aux travaux de la RD 85 : 109 398 €, aménagement de l'avenue du 1^{er} mai intégrant la création d'une voie douce.



2 - Les dépenses d'investissement

L' évolution des dépenses d'investissement de 2020 à 2023



La réalisation des dépenses d'équipement constitue l'essentiel des dépenses d'investissement, ci-contre les tableaux détaillant l'ensemble des programmes d'investissement 2023 :



a) Les programmes d'investissement 2023 :

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
2031 Frais d'études :	127 574 €	
Place Serpa	6 600 €	Urbanisation secteur Serpa (Samazuzu)
Pluvial	2 568 €	Diagnostic raccordement av Dauphin/plan topo impasse Biton
Etude réseaux de chaleur	16 558 €	
MOE espace sportif Mabillet	95 318 €	
Site Lacoste	1 850 €	Diagnostic richesse écologique (CPIE)
Plan de circulation	4 680 €	Phase 3 étude circulation quartier Océan
204 Subvention d'équipement	1 714 208 €	
Voie de contournement	251 680 €	Versement participation CD40
Trambus (SMPBA)	700 000 €	Versement solde participation SMPBA travaux Trambus
Voirie Pierre Semard	8 865 €	Versement participation CCSX carrefour P Semard et G Lassalle
Place Serpa	186 775 €	Versement acompte participation XL habitat pour logements sociaux Grandola
Voirie G Lassalle	93 565 €	SYDEC : 2° acompte enfouissement réseaux
SYDEC espace sportif Mabillet	140 510 €	SYDEC : éclairage terrain foot
Eclairage public SYDEC	66 660 €	EP SYDEC
Voirie Lénine	63 953 €	SYDEC : enfouissement réseaux
Voirie des Erables	107 528 €	SYDEC : 1 ^{er} acompte enfouissement réseaux
Voirie Grand Jean	47 726 €	SYDEC : 1 ^{er} acompte enfouissement réseaux
Parking stade intercommunal	46 947 €	SYDEC : 1 ^{er} acompte changement candélabres
2051 Concessions et droits similaires	3 843 €	Logiciels pour PM + Windev
21 Immobilisations corporelles	3 237 618 €	
2111-Acquisitions foncières		
Acquisition Couchot	85 378 €	Parcelles boisées Lapalibe
2121-Arbre / plantation		
Aménagement paysager entreprises	9 766 €	Pins + quercys pour parking ss couvert forestier Métro + ginkgo biloba
2128-Autres agencements		
Plan de gestion environnement	11 682 €	Arrachage jussie
Equipe technique VCS	832 €	Traçage terrain de sport école Poueymidou
Aménagement paysager entreprises	21 829 €	Clôture Concaret + débroussaillage impasse Biton ...
213-Bâtiments		
Bâtiment HDV	47 344 €	Sécurisation toiture
Ecole R Lasplacettes	5 963 €	Changement porte salle de sport + dalles béton
Ecole Charles Durroty	145 959 €	Ravalement de façades
Ecole O Duboy	2 950 €	Changement menuiserie
ECOLE J Mouchet	16 851 €	Changement menuiserie appartement
Ecole F Concaret	2 209 €	Remise en état persiennes + changement dalles béton
Ecole Primaire J Jaures	636 €	Diagnostic amiante
Ecole D Poueymidou	1 459 €	Changement coulissant
Restaurant J Paillé	2 016 €	Intervention sur garde corps
Salle Léo Lagrange	14 184 €	Réfection porche
Médiathèque	9 310 €	Rideau occultant + store puits de jour
Salle Biarrotte	7 379 €	Investigations géotechniques + MOE extension
Crèche les petits matelots	4 519 €	Peinture salle « des grands »
Chaufferies	36 195 €	P3
Conformité sécurité	11 270 €	Remplacement porte salle réunion L Lagrange+ diagnostic charpente maison Vénus ...
Cuisine centrale	1 461 €	Réfection carreaux
Micro crèche	5 658 €	Reprise du porche
Crèche St Exupéry	30 517 €	Stores extérieurs
CTM	174 979 €	Démolition coursive CMAC
Accessibilité bâtiments	7 002 €	MOE mise en accessibilité ERP différents bâtiments
Diagnostic amiante	2 210 €	Projet réseau de chaleur
Parc de la nature	2 940 €	Portail (côté rue Triolet)
Local surf sagral	95 357 €	
Sécurité toiture	1 800 €	1 ^{er} acompte MOE école J Jaurès
Maison Garcia	2 433 €	Clôture + pose portail (rue V Hugo)
Maison Santiago	3 167 €	Branchement eau potable
Maison Cabritauz	43 640 €	Désamiantage + démolition
Maison Labat	492 €	Diagnostic amiante
Acquisition Consort Rat	183 177 €	Maison 1 impasse Tarrucq



Les programmes d'investissement 2023 (suite) :

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
<u>2152-Voirie</u>		
Place Serpa	1 920 €	Mise à jour urbanisation secteur SERPA
Mobilier urbain	79 693 €	Abris vélos CTM+EMM/barrières tournantes/traverses ss couvert forestier...
Signalisation horizontale et verticale	40 166 €	Marquages au sol + panneaux
Poteaux incendie	30 701 €	
Voiries communales	307 731 €	Palibe/Abbé Pierre/plateaux surélevés/ J Moulinet Aragon/Gronich ...
Pluvial	70 217 €	St Martin du lac/ Rue Avenir/ Impasse Lacroix/ Flood sax ...
Feux tricolores	11 987 €	Remplacement contrôleur de feux carrefour J Moulin/V Hugo
Voirie G Lassalle	984 €	Honoraire géomètre copropriété résidence la Cheneraie
Voirie Lénine	558 616 €	
Voirie des Erables	439 954 €	
Bassin Lénine	137 235 €	
Voirie Treytin	18 450 €	Géodétection/levé topographique/diagnostic géotechnique
Voirie Palibe	36 193 €	
Voirie La Yayi	3 024 €	1er acompte MOE continuité piétonne
<u>21534- Réseaux d'électrification</u>		
<u>2158-matériel et outillage technique</u>		
Service espaces verts	146 693 €	Tracteur-épareuse/épareuse/caisson à ridelle ...
Service voirie	6 206 €	Outillage
Service bâtiment	7 561 €	Détecteur de réseaux/ponceuses/matériel divers
Service magasin	1 408 €	Barrières de police
Service mécanique	8 805 €	Pont/machine ultrasons pour nettoyage carburateur
Equipe technique VCS	5 664 €	Buts multisports/tondeuse
Régie espaces publics	784 €	Enrouleur/étai/touret
<u>21828-matériel de transport</u>		
<u>21838-Matériel informatique</u>		
<u>21841-Mobilier scolaire</u>		
<u>21848-Autres matériel de bureau et mobili</u>		
<u>2185-Matériel de téléphonie</u>		
<u>2188-Autres immobilisations</u>		
Matériel restauration scolaire	12 570 €	Thermoport chauffant
Matériel activités sportives	928 €	Matériel animation sportive
Matériel pour police municipale	9 633 €	Postes portatifs/vélo assistance électrique
Matériel crèche petits matelots	2 625 €	Canapé/chaises/chariot de service/réfrigérateur ...
Acquisition documents médiathèque	50 515 €	
Matériel nettoyage locaux	25 395 €	Générateurs eau ozonée/autolaveuses/monobrosse ...
Matériel service jeunesse	678 €	Matériel de camping
Matériel crèche St Exupéry	2 691 €	Fauteuils/couchettes lits enfants ...
Matériel pour équipe technique VCS	39 662 €	Buts de foot Baye/plaque de lestage/tente et toit plein air/buts transportables..
Matériel pour « réformes rythmes scolaires »	498 €	Instruments de musique
Matériel pour micro crèche	1 545 €	Lave linge/ réfrigérateur
Plan communal de sauvegarde	10 125 €	Lits pliants d'urgence
Instruments de musique pour EMM	4 809 €	Pupitres/saxophone/flûte/violoncelle/trompette ...
23- Immobilisation en cours		
Centre technique municipal	5 671 €	Premiers acomptes MOE box à matériaux
Centre de loisirs	53 313 €	Solde construction CLSH P Fontenas
Espace sportif Mabillet	708 859 €	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 851 086 €	



A noter que certains programmes d'investissements prévus au budget 2023 n'ont pas été réalisés ou n'ont fait l'objet que d'une réalisation partielle, ci-dessous les principaux programmes d'investissement 2023 concernés :

- participation financière à XL habitat pour Grandola, versement d'un acompte de 50 %
- voie de contournement, versement d'un acompte au CD40
- participation à la CCSX pour la voirie Grand Jean : 230 000 €
- travaux éclairage public SYDEC (Erables, Grand Jean, parking stade intercommunal ... : 952 000 €
- château de Castillon : 300 000 €
- extension salle Biarrotte : 215 000 €
- acquisitions foncières : 1 700 000 €
- voiries communales : 300 000 €
- voirie et bassin Lénine : 716 000 €
- voirie du 8 mai 1945 : 370 000 €
- voirie Treytin : 231 000 €
- acquisitions véhicules : 236 000 €
- espace sportif Mabillet : 2 300 000 €
- box matériaux CTM : 160 000 €

La plupart de ces programmes qui n'ont pas été réalisés en 2023 (ou qui ont fait l'objet d'une réalisation partielle) ont été soit inscrits en restes à réaliser 2023 soit à nouveau prévus au budget 2024.

Définition restes à réaliser : dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Pour rappel, restes à réaliser 2023 :

En dépenses : 4 166 793 €

En recettes : 361 593 €

b) Le remboursement du capital des emprunts :

En 2023 la commune a procédé au remboursement du capital des emprunts pour un montant de 1 066 276 €.

	2020	2021	2022	2023
Remboursement capital dette	999 112 €	1 076 694 €	995 296 €	1 066 276 €

c) Le portage foncier de l'EPFL

En 2023, l'annuité des portages financiers était de 600 250 € (dernières annuités des portages Carrere et Arnaiz).



C – Les écritures d'ordre

A l'ensemble des écritures réelles vues précédemment s'ajoutent, **les écritures d'ordre** (par opposition aux écritures réelles):

Contrairement aux opérations réelles, les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels qui doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes :

- les amortissements : pour un montant de 670 874 €.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement.

- les travaux en régie (achat de fournitures) : pour un montant de 60 518 €.

Les travaux en régie correspondent à des travaux réalisés par le personnel communal avec des matériaux achetés par la collectivité, ces travaux doivent avoir un caractère d'investissement et ne doivent pas être de simples travaux d'entretien.

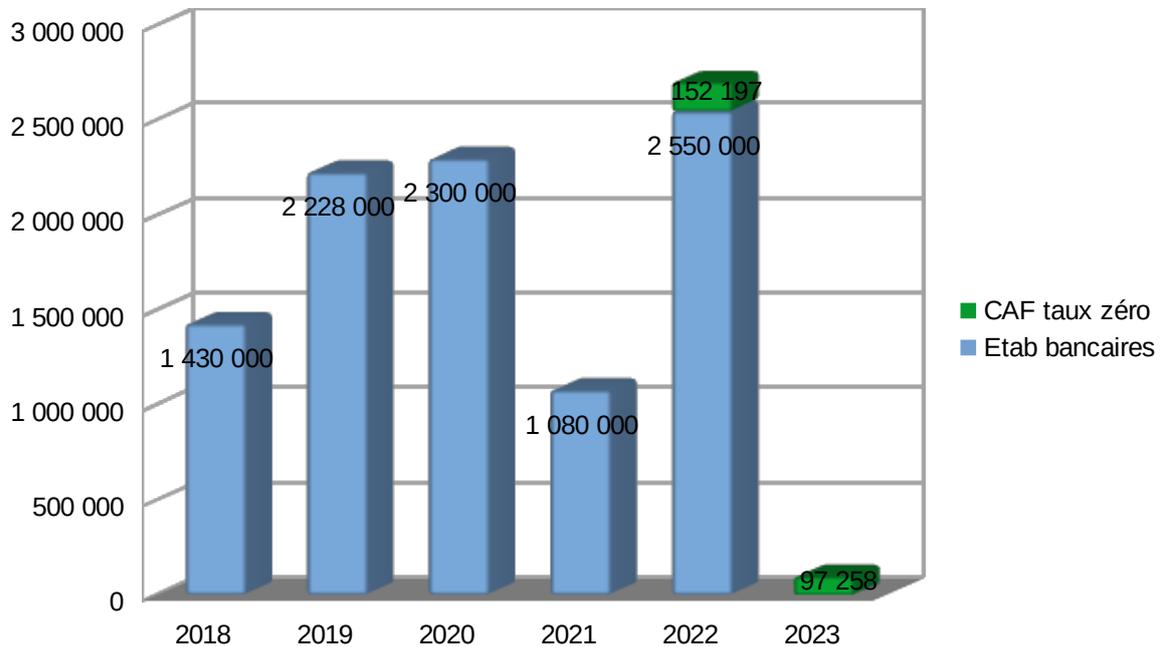
- les opérations de cessions : impliquent des écritures de plus ou moins value et des écritures de sortie d'actif

- les écritures de fin de portage de l'EPFL pour les acquisitions Carrere et Arnaiz



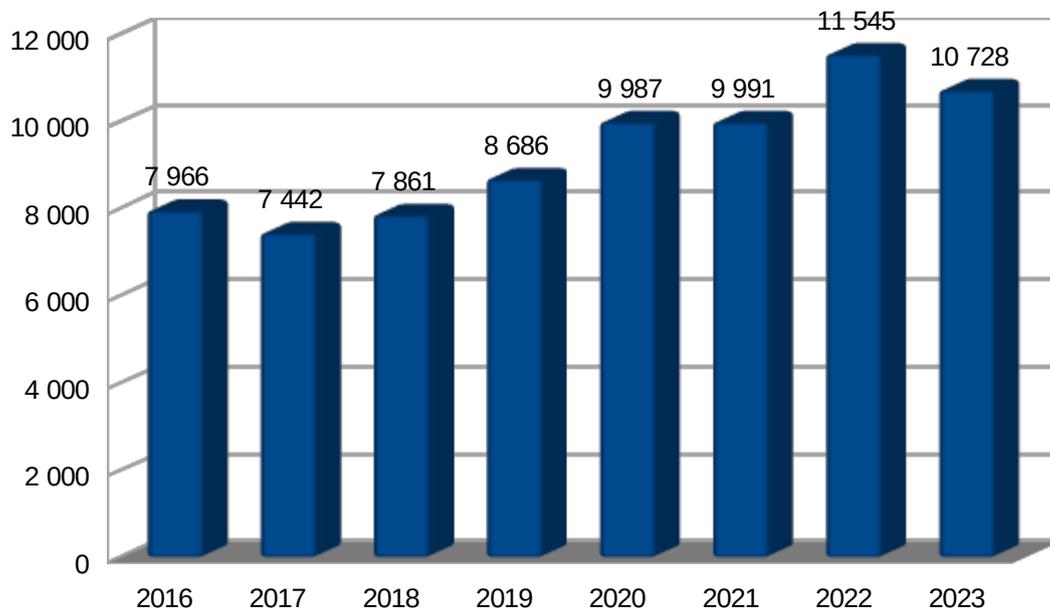
D – Le recours à l'emprunt et la dette

1) Le recours à l'emprunt entre 2018 et 2023



En 2023 la commune n'a pas eu recours à l'emprunt hormis le versement du solde du prêt à taux zéro de la CAF (97 258 €) pour la construction du centre de loisirs P Fontenas.

2) L'encours de la dette au 31/12 en milliers d'euros



En 2023, l'encours de la dette de la commune est de 810 € par habitant.

En 2022, l'encours moyen des communes de même strate était de 788 € par habitant (sources comptes des communes)



3) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute, soit pour la commune en 2023: 2,56 ans.

Evolution du ratio de capacité de désendettement de TARNOS :

		2019	2020	2021	2022	2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement	18 408 902	18 307 711	19 196 986	19 861 593	20 892 691
2	recettes réelles de fonctionnement	21 810 327	21 586 021	25 701 840	24 726 949	28 389 528
3	Epargne brute (2-1)	3 401 424	3 278 310	6 504 854	4 865 356	7 496 837
4	Produits/charges exceptionnel(le)s	496 070	255 305	3 013 277	1 217 474	3 313 452
		Cession tracteur + reversement Bertin	Cession Kimhan (Abiatrans): 221 000 €	Cession COL Grandola : 2 898 085€	Cessions EPFL : 1 235 000 €	Cession COL Passionaria + SMPBA
5	Epargne brute (3) – produits Exceptionnels (4)	2 905 354	3 023 005	3 491 577	3 647 882	4 183 384
	en euros par habitant	229 €	240 €	273 €	282 €	316 €
6	Encours de la dette au 31/12	8 686 000	9 987 300	9 990 540	11 545 250	10 728 422
7	Ratio de capacité de désendettement	2,99	3,30	2,86	3,16	2,56

A titre de comparaison le **ratio moyen de capacité de désendettement des villes de même strate** :

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de capacité de désendettement moyennes des villes de même strate	4,34	4,36	4,00	4,12	non connu



II-LES ANNEXES

A – Les actions de formation des élus.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil.

Ce débat permet de fixer les éventuelles nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2023, une enveloppe de 8 000 € a été inscrite au budget pour ces actions de formation, un montant 750 € a été réalisé.

Les formations ont été suivies par Monsieur Marc Mabillet et Madame Nelly Lalanne (« appréhender l'urgence climatique, agir localement ») et Madame Isabelle Nogaro (« villes et quartiers populaires pour une transition écologique nécessaire empreinte de solidarité »).

B – Les informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégataires de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL



1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios.

Evolution des ratios communaux de 2021 à 2023 et comparatif entre les ratios communaux et les ratios moyens des communes de même state :

RATIOS 2021-2023

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2021	MOYENNE DE LA STRATE 2021	TARNOS CA 2022	MOYENNE DE LA STRATE 2022	TARNOS CA 2023
Ratios	POPULATION INSEE	12 580 hab	10 000 à 20 000 hab	12 933 hab	10 000 à 20 000 hab	13 234 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 450	1 116	1 499	1 175	1 579
2	Produit des impositions directes / population	656	576	694	597	738
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 735	1 320	1 882	1 410	2 145
4	Dépenses d'équipement brut / population	434	324	458	361	442
5	Encours de la dette / population	781	803	904	788	811
6	Dotation globale de fonctionnement / population	0	174	0	176	2
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fct	63,07%	60,22%	63,77%	59,52%	60,90%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	78,88%	91,00%	84,35%	92,00%	77,35%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fct	19,36%	22,80%	23,19%	23,10%	20,61%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fct	45,05%	60,80%	50,74%	57,12%	37,79%

Moyenne de la strate :

(1) chiffres 2021/2022 sources « les comptes des communes »

(2) chiffres 2021/2022 sources « les collectivités locales en chiffres »

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 (Tarnos CA 2023) : montants perçus au compte 73111 (impôts directs locaux).
En 2023 , 738 € par habitant hors compensation baisse impôts de production.

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité.

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.

SUBVENTIONS 2023 – PARTIE 1

ASSOCIATIONS	BP 2023	RÉALISÉ 2023
420 INTERVENTIONS SOCIALES	145 493,00	145 493,00
C.O.S	10 000,00	10 000,00
ACJPB (citoyenneté justice Pays Basque)	300,00	300,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine	117 007,00	117 007,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine Prog. Habitat	12 413,00	12 413,00
PARALYSES DE France (APF)	100,00	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE CAPBRETON	450,00	450,00
M.R.A.P	150,00	150,00
FRANCE CUBA	153,00	153,00
BANQUE ALIMENTAIRE	800,00	800,00
A.P.A.J.H.	150,00	150,00
AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	250,00	250,00
Enseignement aux enfants malades AEEM	150,00	150,00
ALLIANCE 64	100,00	100,00
SOS FAMILLE EMMAUS	120,00	120,00
HANDIPLAGE	300,00	300,00
HANDI LOISIRS 104	300,00	300,00
ENTRAID'ADDICT 40 (alcool assistance)	150,00	150,00
LES BASCOS	150,00	150,00
LA CHAINE LANDAISE (ADEPAPE 40)	150,00	150,00
LES AMIS EHPAD LEON LAFOURCADE	150,00	150,00
AJAHM	150,00	150,00
AGIR Aquitaine Sud	200,00	200,00
ASS. DON DU SANG (A.D.S.B.)	100,00	100,00
AFSEP (Sclérose en plaques)	100,00	100,00
ASS. VALENTIN HAUY (A.V.H.)	200,00	200,00
LACIMADE	500,00	500,00
BIPOLAIRES 64	100,00	100,00
CROIX ROUGE SEIGNANX	400,00	400,00
PRISAC ADOUR	100,00	100,00
024 AIDE AUX ASSOCIATIONS – VIE LOCALE	450,00	450,00
ASAL LA PLAINE	250,00	250,00
TOUS	200,00	200,00
TOTAL PARTIE 1	145 943,00	145 943,00



SUBVENTIONS 2023 – PARTIE 2

ASSOCIATIONS	BP 2023	REALISE 2023
420- FAMILLE	20 000,00	20 000,00
CAMINANTE ASSOCIATION (TRAIT D'UNION)	20 000,00	20 000,00
18 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
PREVENTION ROUTIERE	450,00	450,00
201 ENSEIGNEMENT	26 840,00	15 244,00
<i>Subventions Voyages Scolaires</i>	11 000,00	1 104,00
Coopérative scolaire D POUYEMIDOU		1 104,00
<i>Subventions Classes</i>	12 040,00	12 040,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	1 680,00	1 680,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	560,00	560,00
Coopérative scolaire J. JAURES maternelle	1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire J. JAURES élémentaire	2 240,00	2 240,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	1 960,00	1 960,00
Coopérative scolaire O. DUBOY	840,00	840,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY	840,00	840,00
Coopérative scolaire R LASPLACETTES	840,00	840,00
Coopérative scolaire D POUYEMIDOU	1 960,00	1 960,00
<i>Subventions classe USEP natation</i>	3 800,00	2 100,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	1 700,00	1 700,00
Coopérative scolaire D POUYEMIDOU	1 700,00	
LES GAMINS DE GARROS	400,00	400,00
338 JEUNESSE	4 500,00	4 500,00
FOYER SOCIO EDUC LANGEVIN WALLON	4 500,00	4 500,00
76 PRESERVATION MILIEU NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT	2 800,00	2 800,00
HEGALALDIA	700,00	700,00
PESCADOUS DES LACS	800,00	800,00
ACCA	1 000,00	1 000,00
CLAVETTE ET CIE	300,00	300,00
61 INTERVENTION ECONOMIQUE	128 500,00	128 500,00
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	95 000,00	95 000,00
INTERSTICE (aide à l'insertion)	7 500,00	7 500,00
LES ELEVEURS DU SEIGNANX	1 000,00	1 000,00
ECO LIEU LACOSTE	25 000,00	25 000,00
TOTAL PARTIE 2	183 090,00	171 494,00



SUBVENTIONS 2023 – PARTIE 3

ASSOCIATIONS	BP 2023	REALISE 2023
311 ACTION CULTURELLE	50 700,00	50 700,00
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 600,00	8 600,00
ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
CHŒUR E. BONNAL	800,00	800,00
CERCLE DES AMIS DE L'ART	600,00	600,00
LA LOCOMOTIVE	13 000,00	13 000,00
AEOLIA Asso d'éducation populaire	300,00	300,00
CLUB DES AINES BARTHES	500,00	500,00
RENCONTRE ET AMITIE + PYRAMIDE	600,00	600,00
AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	300,00	300,00
COMITE DES FETES	25 000,00	25 000,00
BATUCADA SEMBELEZEA	500,00	500,00
30 ASSOCIATIONS SPORTIVES	151 934,00	101 934,00
A.S.T	40 000,00	40 000,00
B.T.S	27 000,00	27 000,00
ECOLE DE RUGBY	2 000,00	2 000,00
SICSBT	19 734,00	19 734,00
TENNIS CLUB LA PALIBE	1 200,00	1 200,00
Tennis La Palibe exceptionnelle terrain couvert	50 000,00	
V.C.T.	3 000,00	3 000,00
V.C.T. Exceptionnelle	1 500,00	1 500,00
ASCT Tennis	700,00	700,00
ASCT Tennis Loyer court (Turboméca)	1 800,00	1 800,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB)	1 500,00	1 500,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB) Exep.70 ans Asso	1 500,00	1 500,00
AEROFITS	250,00	250,00
TREC	500,00	500,00
TREC Sub except, voitures	500,00	500,00
DISC GOLF	250,00	250,00
ARTP	200,00	200,00
Collectif Enseignements primaire et collège coupe du monde rugby	300,00	300,00
RESERVE (fonction 520)	11 273,00	8 500,00
RESERVE 2023	8 773,00	
Asso gestion « chats libres » MINOUTOUDOUX	500,00	500,00
ANACR 40 Exceptionnelle EXPO 2023	2 000,00	2 000,00
MAROC	3 000,00	3 000,00
LIBYE	3 000,00	3 000,00
TOTAL PARTIE 3	213 907,00	161 134,00
SUBVENTIONS VOTEES AVANT LE BUDGET	7 060,00	7 060,00
CCAS except vente livres mediatheque	860,00	860,00
Assos Pastagazz Rally macédoine	200,00	200,00
SOLID'ACTION Subvention exceptionnelle	6 000,00	6 000,00
TOTAL PARTIES 1+2+3	550 000,00	485 631,00



3)Présentation agrégée des résultats

1- BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	19 010 000,00	8 170 581,43	4 166 792,80	6 672 625,77
RECETTES	19 010 000,00	15 185 899,44	361 593,00	3 462 507,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 081 000,00	24 419 715,14		661 284,86
RECETTES	25 081 000,00	28 462 496,69		-3 381 496,69

2- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET :POLE DES SERVICES BERTIN				
SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	396 000,00	320 772,07	3 988,03	71 239,90
RECETTES	396 000,00	270 680,27		125 319,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	480 000,00	293 440,36		186 559,64
RECETTES	480 000,00	356 287,60		123 712,40

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	19 406 000,00	8 491 353,50	4 170 780,83	6 743 865,67
RECETTES	19 406 000,00	15 456 579,71	361 593,00	3 587 827,29
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 561 000,00	24 713 155,50		847 844,50
RECETTES	25 561 000,00	28 818 784,29		-3 257 784,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	44 967 000,00	33 204 509,00	4 170 780,83	7 591 710,17
TOTAL GENERAL DES RECETTES	44 967 000,00	44 275 364,00	361 593,00	330 043,00



4) liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
CDC HABITAT / COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION
Eco lieu LACOSTE	ASSOCIATION
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	ASSOCIATION

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 € :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	129 420
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	95 000



5) Tableau de l'encours des emprunts garantis :

	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
CDC Habitat (ex Coligny)	1 310 741	582 562,97	57 153,90	10 114,57	47 039,33
COL	6 021 417	4 796 256,42	193 857,70	89 452,03	104 405,70
CBE	537 500	343 092,80	33 328,38	6 969,56	26 358,82
Eco lieu Lacoste	15 000	12 412,93	1 454,46	153,44	1 301,03
Habitat et humanisme	181 586	174 529,71	4 491,67	1 421,30	3 070,37
TOTAL	8 066 244	5 908 854,83	290 286,11	108 110,89	182 175,25

6) Liste des délégataires de service public

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement



7) Tableau des acquisitions et cessions immobilières 2023

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte /publication au service de le publicité foncière	Portage EPFL	prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
Consorts RAT	Acte du 29 mars 2023 Publication le 13 avril 2023	non	180 000 €	AI n°152 (296m²), 1553 (20m²) et 1555 (6m²)	Maison Uhc2	Préemption en vue de le construction d'un îlot urbain + cheminement doux
Syndicat des copropriétaires de la résidence J.Grimau	Acte du 5 avril 2023 Publication le 7 juin 2023	non	1€	AP n°168 (806m²)	Terrains nu Uhp1	Régularisation emprise « placette centre commercial de la plage »
MENUDIER	Acte du 16 juin 2023 Publication le 28 juin 2023	non	CESSION 54€	AB n°1246 (120m²)	Terrains Np	Régularisation emprise maison
EPFL (ARNAIZ)	Acte du 16 juin 2023 Publication le 3 juillet 2023	Fin du portage	250 000 €	AI n°191, 192, 193, 1637 (contenance totale 2 202m²)	Terrain Uhp1	Réserve foncière / création logements sociaux
EPFL (CARRERE)	Acte du 16 juin 2023 Publication le 3 juillet 2023	Fin du portage	333 000€	AI n°272 et 591(contenance totale 1065 m²)	Uhc2	Terrain+ maison emplacement réservé : création d'un front bâti
Département des Landes	Acte du 11 juillet 2023 Publication le 21 juillet 2023	non	CESSION 1€	AL n°789, AM n°898, AL n°900	Uhp1	réalisation voie contournement au niveau du rond point de Fougerolles
SAFER	Acte du 4 juillet 2023 Publication le 28 juillet 2023	non	2 400€	AB n°218	A	Terres agricoles située à « Garros » (propriété M.Pierre)
Département des Landes	Acte du 11 septembre 2023 Publication le 20 septembre 2023	non	600€	F n°1345	Uéc, Np, Au	Délaissé de voirie secteur « Northon »
Consorts COUCHOT	Acte du 21 septembre 2023 Publication le 6 octobre 2023	non	85 377,50€	AC n°160 et 161 (superficie totale 23 075m²)	Au	préservation espaces boisés, abords des cours d'eau et des zones humides associées de la Palibe
Communauté de Communes du Seignanx	Acte du 26 octobre 2023	non	CESSION 1€	AD n°1609 (6 005m²)	Uhc2	Cession de terrain pour la réalisation de l'équipement aquatique communautaire

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 040-214003121-20240607-2024_06_077-DE



OPH des Landes	Acte du 22 décembre 2023 Publié le 11 janvier 2024	non	1€	AI n°1811 (1143m²), AI n°1817 (350m²), AI n°1820 (656m²), AI n°1822 (601m²).	Uhc2	Lacroix
LOGAUTO IMMO TARNOS	Acte du 29 décembre 2023 Publié 18 janvier 2024	non	gratuit	AL n°773 (666m²), AL n°775 (406m²), AL n°777 (975m²), AL n°779 (27m²) et AL n°781 (1362m²)	Uéi	création d'un cheminement doux rue des dunes



8) Etat des engagements financiers de la commune

► envers l'établissement public foncier Landais (EPFL)

ACQUISITIONS RÉALISÉES		ECHEANCES DES PORTAGES FINANCIERS					
	PRIX	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SOLANA (2018-2022)	142 000 €	56 800 €					
CARRERE (2019-2023)	330 000 €	49 500 €	132 000 €				
ARNAÏZ (2019-2023)	250 000 €	37 500 €	100 000 €				
SCI DACRA TOVAR (2022-2026)	400 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	160 000 €	
LARRIEU (2023-2027)	615 000 €		92 250 €	92 250 €	92 250 €	92 250 €	246 000 €
CABRITAUZ (2023-2027)	480 000 €		72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	192 000 €
LABAT (2023-2027)	820 000 €		123 000 €	123 000 €	123 000 €	123 000 €	328 000 €
POMMARES (2023-2027)	140 000 €		21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	56 000 €
	3 177 000 €	203 800 €	600 250 €	368 250 €	368 250 €	468 250 €	822 000 €



IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU PÔLE BERTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	79 233
Chapitre 66 - Charges financières	5 287
S/total dépenses réelles de fonctionnement	84 519

Chapitre 042 - Opérations d'ordre	208 921
-----------------------------------	---------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	293 440
---	----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023
Chapitre 74 - Dotations et participations	128 000
Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	136 614
S/total recettes réelles de fonctionnement	264 614

Chapitre 042 - Opérations d'ordre	91 674
-----------------------------------	--------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	356 288
---	----------------

1 - Les recettes de fonctionnement :

→ la location des bureaux : 136 614 €

→ la subvention d'équilibre du budget principal : 128 000 €

Subvention d'équilibre versée entre 2018 et 2023 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Participation communale pôle des services	227 000 €	108 000 €	155 000 €	194 000 €	140 000 €	128 000 €

2 - Les dépenses de fonctionnement :

→ dépenses énergie : 55 146 €

→ frais de nettoyage des locaux et entretien espaces verts : 14 035 €

→ téléphonie et fibre : 6 258 €

→ interventions d'entretien sur le bâtiment : 3 794 €

→ les intérêts des emprunts : 5 287 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 899
Chapitre 16 – Emprunts	166 688
S/total dépenses réelles de fonctionnement	174 587

Chapitre 040 - Opérations d'ordre	91 674
-----------------------------------	--------

001 – Solde d'exécution reporté	54 511,75
---------------------------------	-----------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	320 772
--	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	61 196
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	563
S/total dépenses réelles de fonctionnement	61 759

Chapitre 040 - Opérations d'ordre	208 921
-----------------------------------	---------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	270 680
--	----------------



1 - Les recettes d'investissement :

→ l'excédent de fonctionnement 2022 : 61 195,78 €

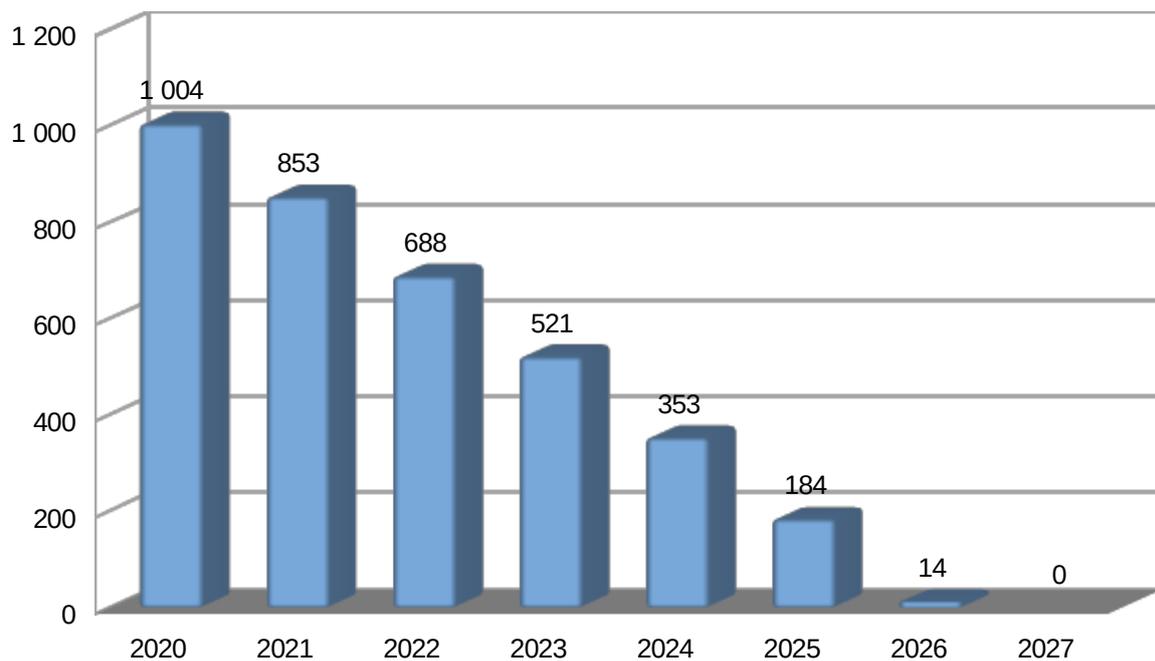
→ encaissement d'un dépôt de garantie : 563 €

2 - Les dépenses d'investissement :

→ travaux 2023 : mise en sécurité incendie et P3 du marché de chauffage : 7 899 €

→ remboursement du capital des emprunts : 166 688 €

L'ENCOURS DETTE BUDGET DU POLE DES SERVICES BERTIN AU 31/12 DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)



3 emprunts ont été contractés pour la construction du pôle de services, il s'agit d'emprunts d'une durée de 20 ans, les 2 plus importants arrivent à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027.